VILLE DE ROYAN



<u>N.REF</u> : JJG/CB DC N• 06.111

DECISION

Concernant la fixation d'un tarif pour le catalogue de l'exposition « Métamorphoses » vendu au Musée de ROYAN

°°_°_

Le Maire de la Ville de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 Février 2006, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 02 Mars 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 06.0194 en date du 03 Mars 2006 rendu exécutoire le 06 Mars 2006 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

DECIDE

- De fixer à 10,00 Euros le tarif du catalogue de l'exposition « *Métamorphoses* » vendu au Musée de ROYAN.
- D'encaisser la recette correspondante à l'article 7018 Fonction 322 du Budget Communal

Certifié exécutoire Compte tenu de l'accomplissement des formalités légales le 28 avril 2006 Fait à ROYAN, le 27 Avril 2006 Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT